

situation du marché de l'emploi

le chômage lausannois est resté stable à 6,6% en 2012

La conjoncture économique mondiale n'a pas eu beaucoup d'influence sur le taux de chômage à Lausanne entre 2011 et 2012. En moyenne annuelle, le chômage lausannois se montait à 6,7 % en 2011 et à 6,6% en 2012. Un pourcentage proche des autres principales villes du canton.

En 2012, la Ville de Lausanne a compté en moyenne 4'559 chômeurs¹, soit 6,6% de la population active, contre 4'582 en 2011 (-0,1%). Quant au nombre de demandeurs d'emploi², il s'élevait à 5'919, fin 2012 et à 5'855 en 2011. Le taux de chômage lausannois est comparable à celui des autres grandes villes du canton, telles qu'Yverdon-les-Bains, Renens, Vevey ou Montreux, mais demeure plus élevé que la moyenne cantonale (4,7%). Bien que la baisse du chômage reste faible par rapport à 2011, elle est significative en comparaison avec 2010, lorsque le taux atteignait les 7,5%.

Parmi les demandeurs d'emploi, 39% n'avaient pas de formation professionnelle reconnue (+3,4% par rapport à 2011), 33% étaient titulaires d'un CFC ou d'une maturité fédérale (+0,4%) et 28% au bénéfice d'une formation universitaire ou équivalente (+1,6%). En tenant compte de l'origine des demandeurs d'emploi, le taux a grimpé de 7,8% chez les ressortissants de l'Union Européenne (UE), tandis qu'il baissait de 1,1% chez les Suisses et de 1.3% chez les citoyens provenant des pays hors UE.

Au sein des différentes branches économiques, l'hébergement et la restauration, le commerce de détail et le secteur de la santé et de l'action sociale restent les trois secteurs comptant le plus grand nombre de demandeurs d'emploi, avec respectivement 698, 543 et 490 personnes inscrites à l'Office Régional de Placement (ORP) soit un peu plus de 29% des demandeurs inscrits.

Enfin, la collaboration entre les autorités du marché du travail et de l'aide sociale s'est intensifiée entre 2010 et 2012. En tout, 1'320 bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) ont été suivis par l'ORP de Lausanne en 2012, ce qui correspond à une progression de 36,9% par rapport à 2010.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec
- Michel Cambrosio Redmer, chef du service du travail, 021 315 71 10

Lausanne, le 6 février 2013

¹ Tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi.

² Toute personne inscrite à un Office Régional de Placement (ORP)